


Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

4 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	De Valkeneer Christian-Paul ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	L'enseignement aborde successivement les matières suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. le développement socio-historique des systèmes policiers belges; 2. les différentes techniques policières, essentiellement dans leurs rapports avec la recherche des infractions et de leurs auteurs; 3. les rapports entre les services de police et les autorités; 4. l'analyse criminologique des stratégies policières.
Acquis d'apprentissage	Ce cours poursuit plusieurs objectifs : <ol style="list-style-type: none"> 1. Situer, historiquement, l'organisation actuelle des services de polices belges, 2. Comprendre, l'organisation des services de polices et les rapports que ceux-ci entretiennent avec les autorités dont ils relèvent, 3. Appréhender les compétences des services de polices et les prérogatives des fonctionnaires de police dans l'exercice de celles-ci, en particulier en ce qui concerne les missions de police judiciaire. <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Examen écrit
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. La méthode d'enseignement est classique, le cours étant donné de manière magistrale. Les exposés sont, illustrés par des exemples concrets et complétés d'une dimension critique intégrant les aspects relatifs à la mise en oeuvre concrète de la norme.
Contenu	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evolution du système policier belge de 1830 à nos jours, 2. La structure du système policier belge <ul style="list-style-type: none"> • La police locale • La police fédérale 3. Les missions des services de police 4. La compétence des services police 5. Les méthodes d'enquête <ul style="list-style-type: none"> • Le contrôle d'identité • La fouille des personnes et des véhicules • Le traitement de l'information • Les interrogatoires • Les mesures relatives aux télécommunications • Les méthodes particulières de recherche • Les visites domiciliaires • Les privations de liberté • L'examen et le traitement des traces biologiques • Les saisies

	Eu égard au volume, sans cesse croissant, de la matière, seuls les points 1 à 4 sont examinés chaque année. En ce qui concerne les méthodes d'enquête (point 5), un choix est opéré en fonction de l'actualité législative ou jurisprudentielle.
Ressources en ligne	Plusieurs jeux de powerpoints placés sur Moodle.
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none">• C. De Valkeneer, "Manuel de l'enquête pénale", Ed. Larcier, 2005, 2e ed.
Faculté ou entité en charge:	ECRI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en criminologie	CRIM2M	4		
Master [120] en droit	DROI2M	5		